



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R28-2026-140

PUBLIÉ LE 26 JUIN 2026

Sommaire

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie / Secrétariat de direction

R28-2026-06-25-00006 - Arrêté d'agrément Face Normandie signé le 25 juin 2026 (1 page)	Page 4
R28-2026-06-25-00007 - Arrêté d'agrément MJC Evreux signé le 25 juin 2026 (1 page)	Page 6
R28-2026-06-25-00005 - Arrêté de la rectrice de région académique portant composition du jury du BAFD en ACM (3 pages)	Page 8

Direction de la sécurité sociale / Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale - Antenne interrégionale de Rennes

R28-2026-06-26-00001 - Arrêté du 26 juin 2026 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de Rouen-Elbeuf-Dieppe Seine Maritime N° 3 (2 pages)	Page 12
--	---------

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie / DIR

R28-2026-06-26-00002 - Publication de la liste des organismes de formation autorisés à mettre en oeuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale (6 pages)	Page 15
---	---------

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2026-06-25-00004 - CLE FL DELEGATION SIGNATURE IMMOQUAD LE MANOIR SUR SEINE (2 pages)	Page 22
R28-2026-06-26-00003 - Délégation de signature donnée par M. GAL à Mme Florence HAMON dans le cadre de la cession au profit de la CU CAEN LA MER - ZAE du Martray (GIBERVILLE) (1 page)	Page 25
R28-2026-06-26-00006 - Délégation de signature donnée par M. GAL à Mme Pauline HEQUET dans le cadre de l'acte à régulariser avec Consorts DE SONIS (1 page)	Page 27
R28-2026-06-26-00005 - Délégation de signature donnée par M. GAL à Mme Pauline HEQUET dans le cadre de l'acte à régulariser avec EARL DE LA MONTADE (2 pages)	Page 29
R28-2026-06-29-00001 - Délégation de signature donnée par M.GAL à Mme Pauline HEQUET dans le cadre de la cession de biens Ferme de la Montade à Montivilliers (1 page)	Page 32
R28-2026-06-29-00002 - Délégation de signature donnée par M.GAL à Mme Pauline HEQUET dans le cadre de la cession de biens Ferme de la Montade à Montivilliers (1 page)	Page 34

R28-2026-06-29-00003 - Délégation de signature donnée par M.GAL
à Mme Pauline HEQUET dans le cadre de la cession de biens Ferme de la
Montade à Montivilliers (1 page)

Page 36

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports de Normandie

R28-2026-06-25-00006

Arrêté d'agrément Face Normandie signé le 25
juin 2026

**Arrêté accordant l'agrément académique au titre des
associations éducatives complémentaires de l'enseignement public**

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
Chancelière des universités**

- Vu les articles D.551-1 à D.551-3 du code de l'éducation
Vu l'avis du Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public émis le 2 juin 2026.

ARRÊTE

Article unique : est agréée au plan académique, pour une durée de cinq ans à compter du 15 juin 2026, conformément aux articles D.551-1 à D.551-3 du code de l'éducation, l'association suivante :

**Face Normandie
7 Place Pierre Bouchard
14000 Caen**

Numéro d'agrément : CAAECEP-NORM-2-6-2026-8 ND

Le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rouen, le

25 JUIN 2026

Pour la rectrice de la région académique Normandie,
et par délégation,
le délégué régional académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports de Normandie


Adrien MONCOMBLE

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports de Normandie

R28-2026-06-25-00007

Arrêté d'agrément MJC Evreux signé le 25 juin
2026

**Arrêté accordant l'agrément académique au titre des
associations éducatives complémentaires de l'enseignement public**

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
Chancelière des universités**

- Vu les articles D.551-1 à D.551-3 du code de l'éducation
Vu l'avis du Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public émis le 2 juin 2026.

ARRÊTE

Article unique : est agréée au plan académique, pour une durée de cinq ans à compter du 15 juin 2026, conformément aux articles D.551-1 à D.551-3 du code de l'éducation, l'association suivante :

**Maison des Jeunes et de la Culture d'Evreux
1 avenue Aristide Briand
27000 Evreux**

Numéro d'agrément : CAAECEP-NORM-2-6-2026-6 ND

Le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rouen, le 25 JUIN 2026

Pour la rectrice de la région académique Normandie,
et par délégation,
le délégué régional académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports de Normandie


Adrien MONCOMBLE

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports de Normandie

R28-2026-06-25-00005

Arrêté de la rectrice de région académique
portant composition du jury du BAFD en ACM

**Arrêté de la rectrice de la région académique portant composition du jury du
brevet d'aptitude aux fonctions de directeur en accueil collectif de mineurs**

**La rectrice de la région académique Normandie,
rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article D.432-13 ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, Madame Valérie CABUIL ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs modifié par l'arrêté du 12 février 2021 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Normandie ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2022 portant nomination de Monsieur Adrien MONCOMBLE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie, et l'arrêté du 15 avril 2026 portant renouvellement de cette nomination ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Adrien MONCOMBLE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie dans le domaine de la jeunesse, de l'engagement et du sport s'inscrivant dans le contenu et l'organisation de l'action éducatrice ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2026 fixant la composition du jury du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur en accueils collectifs de mineurs ;

Considérant qu'il est nécessaire de revoir la composition du jury du BAFD de Normandie ;

ARRÊTE

Article 1er :

Les personnes suivantes sont désignées membres du jury du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur en accueil collectif de mineurs de la région Normandie :

Au titre des agents de l'État :

- Deux agents du rectorat de région académique relevant des corps des ministères chargés de la jeunesse et des sports dont le président du jury :
 - Madame Constance STOYANOV, inspectrice de la jeunesse et des sports, adjointe au chef du pôle Jeunesse et Vie Associative, DRAJES de Normandie, présidente du jury ;
 - Madame Véronique THIEBLEMONT, conseillère technique et pédagogique supérieure, DRAJES de Normandie, présidente suppléante.
- Un agent de chacune des directions des services départementaux de l'Education nationale de la région relevant des corps des ministères chargés de la jeunesse et des sports, dont au moins un inspecteur de la jeunesse et des sports :
 - Madame Hawa HAMIDOU, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, SDJES de la Seine-Maritime ;
 - Monsieur Léo MECHIN, inspecteur de la Jeunesse et des Sports, SDJES de l'Eure ;
 - Madame Anne-Marie RENÉ, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, SDJES du Calvados ;
 - Monsieur Arthur LEPELLETIER, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse, SDJES de l'Orne ;
 - Monsieur Emmanuel LEFEVRE, attaché d'administration de l'Etat, SDJES de la Manche.

Au titre des représentants d'organismes de formation habilités sur l'ensemble du territoire national à former des personnels d'encadrement d'accueils collectifs de mineurs :

- Monsieur Abdel Hakim MEDKOUR, référent BAFA /BAFD, IFAC Normandie ;
- Madame Nina YABLONSKY, Responsable d'activité BAFA/BAFD, UFCV Normandie ;
- Monsieur Jean-Baptiste ROUDERGUES, coordinateur BAFA/BAFD région Normandie, AFOCAL Normandie.

Au titre des représentants d'organismes d'accueils collectifs de mineurs :

- Monsieur Anthony CLAUDIN, directeur des Services enfance, Communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie ;
- Monsieur Jérôme DEMAREST, coordinateur, Commune Saint Aubin les Elbeuf ;
- Madame Lisa DUBOIS, coordinatrice secteur loisirs extra-scolaires et colos, UNCMT, Calvados ;

Au titre du représentant des organismes de prestations familiales de la région :

- Monsieur Anthony LARNAUD, conseiller technique en action sociale, Caisse d'allocations familiales du Calvados.

Article 2 :

Les membres du jury peuvent être assistés de tout ou partie des personnes qualifiées désignées ci-dessous *intuitu personae*, reconnues pour leur expérience et leurs compétences dans le domaine de la jeunesse :

- Monsieur Alexis ANQUETIL, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse, SDJES du Calvados ;
- Madame Marie AUSSEPÉ, directrice de l'ACM de l'AJBO de Bretteville sur Odon, Calvados ;
- Monsieur Mickaël BODZIOCH, délégué Fédéral Hauts de France et Normandie, FRANCAS de Normandie ;
- Monsieur Thierry BOUCHER, administrateur, AROEVEN Caen Normandie ;
- Monsieur David BOUDINEAU, responsable, Animation Territoriale, Site de Caen, UFCV Normandie ;
- Monsieur Arnaud CROCHARD, attaché d'administration, Conseiller en politiques jeunesse, DRAJES de Normandie ;

- Monsieur Stéphane FERMÉ, chef de service et chargé coopération enfance, Intercommunalité Normandie Sud Eure ;
- Madame Véronique GAILLARD, directrice du service vacances de Caen, Eclaireuses Eclaireurs De France, Calvados ;
- Madame GAUTIER Florence, vice-présidente du Conseil départemental de l'Eure en charge de l'éducation, de la jeunesse et des collèges ;
- Monsieur Killian LEFEVRE, coordonnateur animation volontaire, CEMEA de Normandie ;
- Monsieur Rémi NIOBEY, référent animation volontaire, AROEVEN Caen Normandie ;
- Madame Clémence RICARD, référente formations BAFA/BAFD, Scouts et Guides de France, Seine-Maritime ;
- Monsieur Arthur ROMÉ, conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse, SDJES de la Manche ;
- Madame Anouchka VAILLANT, déléguée nationale chargée de région Normandie, FRANCAS de Normandie.

Article 3 :

L'ensemble des membres et des personnes qualifiées du jury BAFD sont nommés pour trois années à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 19 janvier 2026 fixant la composition du jury BAFD de la région Normandie.

Article 5 :

Le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

ROUEN, le 25/06/26

Pour la rectrice de la région académique Normandie,
et par délégation,

Le délégué régional académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports de Normandie



Adrien MONCOMBLE

Direction de la sécurité sociale

R28-2026-06-26-00001

Arrêté du 26 juin 2026 portant nomination des
membres du conseil de la caisse primaire
d'assurance maladie de Rouen-Elbeuf-Dieppe
Seine Maritime N° 3

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 26 juin 2026

**portant nomination des membres du conseil
de la caisse primaire d'assurance maladie de Rouen-Elbeuf-Dieppe Seine Maritime**

N° : 3

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 211-2,

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 modifié relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu les arrêtés des 3 avril et 12 juin 2026 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de Rouen-Elbeuf-Dieppe Seine Maritime ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à M. Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Arrête :

Article 1

Est nommé membre suppléant du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de Rouen-Elbeuf-Dieppe Seine Maritime, en tant que représentant des employeurs et sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

M. Stéphane RYCKEBUSCH

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait le 26 juin 2026

**La ministre de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées,**

Pour la ministre et par délégation :
Le chef de l'antenne de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,



Lionel CADET

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2026-06-26-00002

Publication de la liste des organismes de
formation autorisés à mettre en oeuvre l'action
de formation spécifique en matière d'hygiène
alimentaire adaptée à l'activité des
établissements de restauration commerciale



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Normandie**

Arrêté préfectoral

**Publication de la liste des organismes de formation autorisés à mettre en oeuvre
l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité
portant des établissements de restauration commerciale**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 233-4 et D. 233-12 ;
- Vu** le code du travail, notamment son article L. 6313-1 ;
- Vu** l'arrêté du 5 février 2024 portant nomination d'un directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Normandie) ;
- Vu** l'arrêté n°SGAR 24-023 portant délégation de signature du préfet de région en matière d'activités à Monsieur Sylvain VEDEL, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie ;
- Vu** l'arrêté du 12 février 2024 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale ;
- Vu** Le Décret n° 2025-922 du 6 septembre 2025 modifiant l'article D. 233-12 du code rural et de la pêche maritime

Considérant

- Qu'il importe d'autoriser les organismes de formation à réaliser la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale

Sur proposition

- Du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

ARRÊTE

Article 1^{er}

La liste des organismes de formation autorisés à mettre en oeuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de

restauration commerciale est fixée comme suit, en annexe du présent arrêté.

Article 2

L'autorisation d'un organisme de formation peut être restreinte, suspendue ou retirée, en cas de non-respect d'un ou des critères d'octroi de l'autorisation.

Article 3

L'arrêté préfectoral du 28/01/2026 portant publication de la liste des organismes de formation autorisés à mettre en oeuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale est abrogé.

Article 4

La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Le 26/06/2026

Pour le Préfet de la région Normandie et par
délégation, le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt de Normandie,

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur

Sylvain VEDEL

Sylvain VEDEL

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Annexe

Liste des organismes de formation, enregistrés à la DRAAF de Normandie, autorisés à délivrer la formation en hygiène alimentaire conformément à l'arrêté du 12 février 2024 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale

Nom de l'organisme de formation	Adresse de l'organisme de formation	Contact
2 Aly's	Le Haut Castel – Roullours 14500 VIRE NORMANDIE	06 46 45 67 33 Alexandre SUQUET anne@alexann.fr
ACF Hygiène & Sécurité	176 rue Guerry-Equeurdeville 50120 CHERBOURG EN COTENTIN	06 05 06 94 90 Samuel HULARD contact@acf-hygiène-securite.fr
Acséa Formation	57 Boulevard Hebert Fournet 14 100 LISIEUX	02 31 62 62 00 Sophie DUPONT sophie.dupont@acsea.asso.fr
AESTHETICA Formations	61 côtes des Marettes 27270 LA CHAPPELLE GAUTHIER	06 07 01 96 56 Guy BUSSON aestheticaformation@gmail.com
ALEXANN' FORMATION	11 rue Notre Dame 14500 VIRE NORMANDIE	06 46 45 67 33 Anne SUQUET anne@alexann.fr
ALIQUA	3 chemin du Paradis 27220 LA BOISSIERE	06 26 45 78 59 Cyril DELAMARRE info@aliqua.fr
ARC Formation	7 chemin des hortensias 27400 LOUVIERS	02 35 34 30 53 Muriel GUILLAUME murielcontact.guillaume-parison@arc-formation.fr
CAMEMBEAR	10A rue du mal de Lattre de Tassigny 76420 BIHOREL	01 87 66 57 66 Tiffany LESTROUBAC contact@monpoleformation.fr
CCI Caen Normandie	1 rue René Cassin – saint contest 14911 CAEN Cedex 9	02 31 54 54 54 Nicolas BRIGEGregory MARTIN Formation@caen.cci.fr
CCI Portes de Normandie	215 route de Paris 27000 EvreuxEVREUX	02 77 27 00 27 Sandrine LE FLOCH sandrine.lefloch@normandie.cci.fr

CEPPIC	194, rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE	02 35 59 44 00 Stéphanie LESEUR stephanie.leseur@ceppic.fr
CEPPIC ASSOCIATION	194, rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE	02 35 59 44 00 Stéphanie LESEUR stephanie.leseur@ceppic.fr
CFL FORMATION CHR & COMMERCE	2 rue des Glycines 14210 GAVRUS	06 03 97 90 34 Florent LEFEBVRE cflformation@gmail.com
CHAMBRE DE METIERS DE L'ARTISANAT NORMANDIE	2 Rue Bloch CS15205 14074 CAEN	02 33 76 62 57 Marie-Pierre GOSSELIN mpgosselin@cma-normandie.fr
CONTROL NORD SAS	4/12 Boulevard des Belges BP 4077 76022 ROUEN	02 32 10 55 47 Caroline LE TOUX cletoux@conformexpertise .com
CREA Forma	15 rue du Bois de la Couronne 76 260 EU	02 35 04 67 69 Arnaud Noblet a.noblet@crea-formation.com
EPLEFPA de Seine- Maritime	Route de Caudebec BP 218 76190 YVETOT	02 35 95 51 10 Sandrine DEGUERNE sandrine.deguerne@educagri.fr
FIM CCI Formation Normandie	86 rue de l'Exode BP 396 50000 SAINT-LO CEDEX	02 33 77 43 50 Thierry GIBERT thierry.gibert@normandie.cci.fr
GRETA Côtes normandes	377 rue de l'Exode 50000 SAINT-LO	02 33 05 62 39 Muriel LEPAGE muriel.lepage@ac-normandie.fr
GRETA Portes Normandes	2 rue Pierre Sépard 27031 EVREUX Cedex	02 32 38 84 56 Véronique CHAMPIN veronique.champin@ac-normandie.fr
GRETA Rouen Maritime	40 avenue du Mont aux Malades 76130 MONT SAINT AIGNAN	02 79 02 30 55 Guillaume RIDEL guillaume.ridel@greta-rouen.fr
ICEP FORMATION SAS	8, rue Claude Bloch 14000 CAEN	02 31 46 75 52 Angélique MARTIN restauration@icepformation.cci.fr
IRFA FORMATION	Pôle universitaire de Montfoulon 61250 DAMIGNY	02 33 28 03 30 Sophie AZAIS direction@irfa-formation.fr
IRTS Normandie-Caen	2, rue du Campus BP10116 14204 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex	02 31 54 42 00 Chloé BEAUMONT cbeaumont@irtsnormandiecaen.fr
JCO LES ATELIERS	290 Chemin de la Maladrerie 14100 GLOS	06 70 57 27 05 Jean-Christophe OMONT jco.lesateliers@orange.fr

L'académie de beauté	16 rue Alsace Lorraine 76000 ROUEN	06 02 25 85 76 Leïla DJIRIDI pretty.beauty.ins@gmail.com
Laboratoire LTSA	17 rue pierre Jouanny 61 005 ALENÇON	02 33 82 35 80 Sandra BOUCHER ltsa@wanadoo.fr
LIC Formation	Zone artisanale les Champs Chouette 27600 SAINT AUBIN SUR GAILLON	02 32 77 51 30 Delphine DELAUNAY delphine.delaunay@4skills.fr
Meat Académie	10 rue du champ Vecquemont 76440 FORGES-LES-EAUX	07 75 27 27 34 Marie Charlotte DUBUIS contact@meat-academie.fr
MFR Trun-Argentan	14 rue Président Mitterand 61160 TRUN	02 33 36 70 24 Marie SANSON marie.sanson@mfr.asso.fr
OFEO	7 rue Alfred Kastler 14000 CAEN	06 43 16 81 33 Antoine FAVA antoine@ofeo.fr
Pluriels Normandie	2 Espace Jean Baptiste Ducasse 76200 DIEPPE	02 32 14 68 88 Sandrine PETIT s.petit@pluriels-normandie.fr
RIFAL Formations	509 Contre allée route de Neufchatel 76230 ISMEAUVILLE	02 35 87 99 32 Nicolas BOSSARD nicolas.bossard@opusformation.fr
SARL AgroQual	8 avenue du Pays de Caen 14660 COLOMBELLES	02 31 38 24 24 Gérald FOUCU gerald.foucu@agroqual.fr
SD Formation	3 route de Fresles 76660 BURES-EN-BRAY	06 14 41 88 75 Stéphanie DUTILLOY sdformation2024@outlook.fr
SUPPORT PEOPLE FORMATION	19 Allée Jean Restout 271080 ST SEBASTIEN DE MORSENT	02 32 07 17 05 Kanvaly CHERIF contact@supportpeople.fr

EPF Normandie

R28-2026-06-25-00004

CLE FL DELEGATION SIGNATURE IMMOQUAD LE
MANOIR SUR SEINE

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM à MADAME CAROLINE LEFEBVRE-EVENOT

Le Directeur Général par intérim de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Interventions signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Communauté d'Agglomération SEINE EURE le 30 Septembre 2025 pour la prise en charge du foncier, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier Normandie le 26 Août 2025, et délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération SEINE EURE le 19 Juin 2025,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Charles-Edouard BLAISET, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Laurent CHEVALIER, Arnaud DESBRUERES, Chantal HARDY, Tatiana DUTAULT, Hubert DUDONNÉ, et Charles-Edouard BLAISET, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'offices notariaux » titulaire d'un Office Notarial, sis à ISNEAUVILLE (76230), 11 Rue de l'Eglise, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie avec le concours de Maître Capucine LESAULT, notaire à PONT DE L'ARCHE (27340) représentant l'acquéreur,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par le Notaire susmentionné, ou tout autre notaire associé ou salarié de l'étude par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de la S.A.R.L IMMOQUAD, de locaux commerciaux sis à LE MANOIR (27460), 1 Place Communale, cadastrés section A numéros 673, 674, 675 et 677 d'une contenance totale de 5a 20ca, et à titre indivis la parcelle cadastrée A numéro 672 pour 1a 82ca, la quotité attachée aux droits indivis est de 4/6èmes de ladite parcelle, moyennant le prix global de **QUATRE VINGT SEIZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (96.850,00 EUR)** et qui sera réglé entre les mains de Maître Charles-Edouard BLAISET, notaire rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé,

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Fait à ROUEN, le 25/06/2026
Le Directeur Général par intérim,

Signé le 25/06/2026
Gilles GAL

Gilles GAL

✓ Certifié par  yousign

Notifiée à ROUEN le 26/06/2026
à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT

Signé le 26/06/2026
Caroline LEFEBVRE EVENOT

Caroline LEFEBVRE EVENOT

✓ Certifié par  yousign

EPF Normandie

R28-2026-06-26-00003

Délégation de signature donnée par M. GAL à
Mme Florence HAMON dans le cadre de la
cession au profit de la CU CAEN LA MER - ZAE du
Martray (GIBERVILLE)

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Florence HAMON

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, par intérim, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé entre la Communauté Urbaine CAEN LA MER et l'EPF Normandie, dans sa version actualisée en date du 14 décembre, après délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 03 juin 2021 et délibération du Bureau Communautaire de CAEN LA MER du 27 mai 2021.

Considérant le projet d'acte de vente établi par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée «D&A » titulaire d'un office notarial dont le siège social est à CAEN (14000), 12, rue de Tour de Terre, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Florence HAMON, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- La COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER, établissement public de coopération intercommunale, située dans le département du Calvados, domiciliée à CAEN (14000), 16 rue Rosa Parks, identifiée sous le numéro SIREN 200065597,

-de deux parcelles de terrain sises à GIBERVILLE (14730), lieudit « Route de Rouen », cadastrées section AV n° 112 d'une contenance de 10ha 27a 96ca et Section AV n° 114 d'une contenance de 05a 59ca

moyennant le prix total de **UN MILLION SEPT CENT SOIXANTE-SEPT MILLE CENT DEUX EUROS ET VINGT-SIX CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (1 767 102,26 € T.T.C.)**, valable jusqu'au **1^{er} décembre 2026**, se décomposant en valeur foncière pour 1.457.311,49 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition d'un montant de 15.273,73 € et la TVA sur prix total d'un montant de 294.517,04 €, stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN,
Le Directeur Général, par intérim

Notifiée
à Madame Florence HAMON

Signé le 26/06/2026
Gilles Gal



✓ Certifié par  yousign

Bon pour acceptation,
Signé le 26-06-2026

Signé le 26/06/2026
Florence HAMON



✓ Certifié par  yousign

EPF Normandie

R28-2026-06-26-00006

Délégation de signature donnée par M. GAL à
Mme Pauline HEQUET dans le cadre de l'acte à
régulariser avec Consorts DE SONIS

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Pauline HEQUET

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, par intérim, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la promesse de vente entre l'EPF et la SAFER en date des 10 décembre 2025 et 05 janvier 2026,

Considérant la promesse unilatérale d'achat avec faculté de substitution conclue entre la SAFER et les consorts DE SONIS en date des 10 avril 2026 et 12 avril 2026, dans le cadre de la procédure de mise en concurrence et d'attribution des biens prévue par les articles L 141-1 et R 141-1 du Code rural et de la pêche maritime,

Considérant la délibération du Conseil d'Administration en date du 10 juin 2026 actant le non-assujettissement à la TVA pour ladite cession,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Camille PREVOST-LEFRANCOIS, Notaire à Rouen, 16 Boulevard Ferdinand de Lesseps, membre de la SAS « RIVES DE SEINE & ASSOCIES », Société titulaire d'Offices Notariaux situés à GRAND-COURONNE ET ROUEN, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Pauline HEQUET, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession, avec l'intervention de la SAFER, au profit de :

- Les consorts DE SONIS représentés par Monsieur DE SONIS Henry et Madame DE RIVERIEULX DE VARAX Misel, demeurant ensemble 79 rue Saint Michel à REDON (35600) ainsi que Monsieur LECLERC Benoît et Madame DE SONIS Marie-Noëlle demeurant ensemble 20 rue du creuset « Chanterive » à SAINT-LO (50000),

- De diverses parcelles de terres sises Lieudit Château de Collemoulins à Montivilliers (76290), cadastrées section AV numéro 41 et section ZC numéro 20, d'une contenance totale de 07ha 76a 84ca,

Moyennant le prix de **CENT ONZE MILLE EUROS (111 000.00 €)**, stipulé payable comptant au jour de la signature de l'acte ;

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, 26/06/2026
Le Directeur Général, par intérim

Signé le 26/06/2026
Gilles GAL

Gilles GAL

✓ Certifié par  yousign

Notifiée 26/06/2026
à Madame Pauline HEQUET,

Signé le 26/06/2026
Pauline HEQUET

Pauline HEQUET

✓ Certifié par  yousign

EPF Normandie

R28-2026-06-26-00005

Délégation de signature donnée par M. GAL à
Mme Pauline HEQUET dans le cadre de l'acte à
régulariser avec EARL DE LA MONTADE

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Pauline HEQUET

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, par intérim, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la promesse de vente entre l'EPF et la SAFER en date des 10 décembre 2025 et 05 janvier 2026,

Considérant la promesse unilatérale d'achat avec faculté de substitution conclue entre la SAFER et l'EARL DE LA MONTADE en date du 20 février 2026, dans le cadre de la procédure de mise en concurrence et d'attribution des biens prévue par les articles L 141-1 et R 141-1 du Code rural et de la pêche maritime,

Considérant la délibération du Conseil d'Administration en date du 10 juin 2026 actant le non-assujettissement à la TVA pour ladite cession,

Considérant le projet d'acte de vente comprenant également la résiliation amiable du bail consenti à Monsieur COUILLARD concernant les parcelles bâties. Etant ici précisé, que ledit bail concernant les parcelles non bâties a été déjà résilié amiablement en date du 11 mai 2026 ; Le projet est établi par Maître Camille PREVOST-LEFRANCOIS, Notaire à Rouen, 16 Boulevard Ferdinand de Lesseps, membre de la SAS « RIVES DE SEINE & ASSOCIES », Société titulaire d'Offices Notariaux situés à GRAND-COURONNE ET ROUEN, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Pauline HEQUET, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la résiliation amiable du bail consenti avec Monsieur COUILLARD sur les parcelles bâties, et la cession, avec l'intervention de Monsieur COUILLARD et de la SAFER, au profit de :

- L'EARL DE LA MONTADE, dont le siège est à MONTIVILLIERS (76290), Ferme de la Montade, identifiée au SIREN sous le numéro 407791094 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LE HAVRE,

- D'un ensemble immobilier comprenant un hangar, une grange et une stabulation, ainsi que des terres situées sur les parcelles cadastrées section AV numéro 356 et section ZB numéros 19 et 26, d'une contenance totale de 00ha 99a 10ca,

Moyennant le prix de **TRENTE DEUX MILLE CINQ CENT EUROS (32 500 €)**, stipulé payable comptant au jour de la signature de l'acte.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, 26/06/2026
Le Directeur Général, par intérim

Notifiée 26/06/2026
à Madame Pauline HEQUET,

Signé le 26/06/2026
Gilles GAL

Gilles GAL

✓ Certifié par  yousign

Signé le 26/06/2026
Pauline HEQUET

Pauline HEQUET

✓ Certifié par  yousign

EPF Normandie

R28-2026-06-29-00001

Délégation de signature donnée par M.GAL à
Mme Pauline HEQUET dans le cadre de la cession
de biens Ferme de la Montade à Montivilliers

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Pauline HEQUET

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, par intérim, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la promesse de vente entre l'EPF et la SAFER en date des 10 décembre 2025 et 05 janvier 2026,

Considérant la promesse unilatérale d'achat avec faculté de substitution conclue entre la SAFER et Monsieur FEUGRAY en date du 20 février 2026, dans le cadre de la procédure de mise en concurrence et d'attribution des biens prévue par les articles L 141-1 et R 141-1 du Code rural et de la pêche maritime,

Considérant la délibération du Conseil d'Administration en date du 10 juin 2026 actant le non-assujettissement à la TVA pour ladite cession,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Camille PREVOST-LEFRANCOIS, Notaire à Rouen, 16 Boulevard Ferdinand de Lesseps, membre de la SAS « RIVES DE SEINE & ASSOCIES », Société titulaire d'Offices Notariaux situés à GRAND-COURONNE ET ROUEN, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Pauline HEQUET, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession, avec l'intervention de la SAFER, au profit de :

- Monsieur FEUGRAY, demeurant Ferme de la Montade à Montivilliers (76290),

- De diverses parcelles de terres sises Lieudit Château de Collemoulins à Montivilliers (76290), cadastrées section AV numéros 358 et 357, section ZB numéros 20, 24 et 28, d'une contenance totale de 06ha 20a 31ca,

Moyennant le prix de **QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (90 000.00 €)**, stipulé payable comptant au jour de la signature de l'acte.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, 26/06/2026
Le Directeur Général, par intérim

Signé le 26/06/2026
Gilles GAL

Gilles GAL

✓ Certifié par  you sign

Notifiée 26/06/2026
à Madame Pauline HEQUET,

Signé le 26/06/2026
Pauline HEQUET

Pauline HEQUET

✓ Certifié par  you sign

EPF Normandie

R28-2026-06-29-00002

Délégation de signature donnée par M.GAL à
Mme Pauline HEQUET dans le cadre de la cession
de biens Ferme de la Montade à Montivilliers

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Pauline HEQUET

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, par intérim, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la promesse de vente entre l'EPF et la SAFER en date des 10 décembre 2025 et 05 janvier 2026,

Considérant la promesse unilatérale d'achat avec faculté de substitution conclue entre la SAFER et l'indivision CARPENTIER en date du 20 février 2026, dans le cadre de la procédure de mise en concurrence et d'attribution des biens prévue par les articles L 141-1 et R 141-1 du Code rural et de la pêche maritime,

Considérant la délibération du Conseil d'Administration en date du 10 juin 2026 actant le non-assujettissement à la TVA pour ladite cession,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Camille PREVOST-LEFRANCOIS, Notaire à Rouen, 16 Boulevard Ferdinand de Lesseps, membre de la SAS « RIVES DE SEINE & ASSOCIES », Société titulaire d'Offices Notariaux situés à GRAND-COURONNE ET ROUEN, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Pauline HEQUET, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession, avec l'intervention de la SAFER, au profit de :

- Monsieur CARPENTIER Matthieu demeurant Ferme de la Montade à Montivilliers (76290) et Monsieur CARPENTIER Adrien, demeurant 8 rue Louis Lequette à Montivilliers (76290),

- De diverses parcelles de terres agricoles sises Lieudit Château de Collemoulins à Montivilliers (76290), cadastrées section ZB numéro 25 et 27 d'une contenance totale de 17ha 41a 11ca,

Moyennant le prix de **TROIS CENT TREIZE MILLE CINQ CENT EUROS (313 500.00 €)**, stipulé payable comptant au jour de la signature de l'acte.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, 26/06/2026
Le Directeur Général, par intérim

Signé le 26/06/2026
Gilles GAL

Gilles GAL

✓ Certifié par  you sign

Notifiée 26/06/2026
à Madame Pauline HEQUET,

Signé le 26/06/2026
Pauline HEQUET

Pauline HEQUET

✓ Certifié par  you sign

EPF Normandie

R28-2026-06-29-00003

Délégation de signature donnée par M.GAL à
Mme Pauline HEQUET dans le cadre de la cession
de biens Ferme de la Montade à Montivilliers

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Pauline HEQUET

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, par intérim, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la promesse de vente entre l'EPF et la SAFER en date des 10 décembre 2025 et 05 janvier 2026,

Considérant la promesse unilatérale d'achat avec faculté de substitution conclue entre la SAFER et Madame VASSELIN en date du 27 février 2026, dans le cadre de la procédure de mise en concurrence et d'attribution des biens prévue par les articles L 141-1 et R 141-1 du Code rural et de la pêche maritime,

Considérant la délibération du Conseil d'Administration en date du 10 juin 2026 actant le non-assujettissement à la TVA pour ladite cession,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Camille PREVOST-LEFRANCOIS, Notaire à Rouen, 16 Boulevard Ferdinand de Lesseps, membre de la SAS « RIVES DE SEINE & ASSOCIES », Société titulaire d'Offices Notariaux situés à GRAND-COURONNE ET ROUEN, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Pauline HEQUET, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède, avec l'intervention de la SAFER, à la cession au profit de :

- Madame VASSELIN, demeurant 1441 rue de l'Ancien Château à Montivilliers (76290),

- De diverses parcelles de terrains sises Lieudit Château de Collemoulins à Montivilliers (76290), cadastrées section ZB numéros 21, 22 et 23 et section AV numéro 359, d'une contenance totale de 10ha 21a 41ca,

Moyennant le prix de **CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE EUROS (174 000.00 €)**, stipulé payable comptant au jour de la signature de l'acte ;

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, 26/06/2026
Le Directeur Général, par intérim

Notifiée 26/06/2026
à Madame Pauline HEQUET,

Signé le 26/06/2026
Gilles GAL

Gilles GAL

✓ Certifié par  yousign

Signé le 26/06/2026
Pauline HEQUET

Pauline HEQUET

✓ Certifié par  yousign